

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers | |
| En exercice | 27 |
| Présents | 26 |
| Votants | 27 |

VILLE DE BRIARE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mars, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué les vingt-quatre mars, s'est réuni au Centre Socio-Culturel de Briare, en séance publique, sous la présidence de Monsieur SEGURET Alain, doyen d'âge,

Présents :

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Madame MOLONEY Pauline ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur DELEHAYE André ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; Monsieur SEGURET Alain ; BLANCHET Ludivine ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PINON Nicole, Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame VELAY Christiane.

Absente excusée :

Madame VASSOILLE Lucie.

Procuration a été donnée à :

Madame VASSOILLE Lucie a donné pouvoir à Madame MOLONEY Pauline.

Madame SALIN Audrey, membre le plus jeune du Conseil Municipal, a été nommée secrétaire.

Délibération n°2026-001 : ELECTION DU MAIRE

Le Président, Monsieur SEGURET Alain le plus âgé des membres du Conseil municipal, rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur SEGURET invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il demande à l'assemblée qui se porte candidat au poste de Maire.

Monsieur DENIZOT Gabriel propose sa candidature.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs : Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis et Madame LECOMTE Sylvie

Premier tour de scrutin : les assesseurs procèdent au dépouillement.
M SEGURET annonce ensuite le résultat :

- Nombre de conseillers présents: 26
- Nombre de votants : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 00
- Nombre de suffrages blancs 05
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu :


- Monsieur DENIZOT Gabriel : 22 voix

La majorité absolue étant atteinte, Monsieur SEGURET Alain proclame Monsieur DENIZOT Gabriel élu Maire. Ce dernier est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,

Le 28 mars 2026

La Secrétaire de séance,



Audrey SALIN



Le Maire,



Gabriel DENIZOT